

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 70057 Numéro SIREN : 502 296 502 Nom ou dénomination : A.M.F

Ce dépôt a été enregistré le 14/12/2020 sous le numéro de dépôt B2020/010915

BILAN ACTIF

copie certifiée conforme

[Signature]

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12		Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
	Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles					
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	1 868 620.00		1 868 620.00	1 868 620.00	
	Créances rattachées à des participations	1 673 101.18		1 673 101.18	1 453 219.51	219 881.67 15.13
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	635.00		635.00	635.00	
	Total II	3 542 356.18		3 542 356.18	3 322 474.51	219 881.67 6.62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	725.77		725.77	17 520.09	16 794.32 95.86
	Autres créances	1 420 838.00		1 420 838.00	1 630 000.00	209 162.00 12.83
	Capital souscrit - appelé, non versé					
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	100 375.45		100 375.45	112 313.75	11 938.30 10.63
	Disponibilités	60 143.13		60 143.13	50 708.21	9 434.92 18.61
	Charges constatées d'avance (3)					
	Total III	1 582 082.35		1 582 082.35	1 810 542.05	228 459.70 12.62
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 124 438.53		5 124 438.53	5 133 016.56	8 578.03 0.17

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 1 673 736.18

(3) Dont à plus d'un an

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 868 620.00		1 868 620.00	1 868 620.00		
	Créances rattachées à des participations	1 673 101.18		1 673 101.18	1 453 219.51	219 881.67	15.13
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	635.00		635.00	635.00		
	Total II	3 542 356.18		3 542 356.18	3 322 474.51	219 881.67	6.62
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	725.77		725.77	17 520.09	16 794.32	95.86
	Autres créances	1 420 838.00		1 420 838.00	1 630 000.00	209 162.00	12.83
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	100 375.45		100 375.45	112 313.75	11 938.30	10.63
	Disponibilités	60 143.13		60 143.13	50 708.21	9 434.92	18.61
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 582 082.35		1 582 082.35	1 810 542.05	228 459.70	12.62
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		5 124 438.53		5 124 438.53	5 133 016.56	8 578.03	0.17

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an 1 673 736.18

(3) Dont à plus d'un an 1 410 000.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	12 500.00	12 500.00		
	Réserves				
	Réserve légale	1 250.00	1 250.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	878 424.23	878 424.23		
	Autres réserves				
	Report à nouveau	4 225 170.84	4 160 543.58	64 627.26	1.55
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 059.86	64 627.26	60 567.40	93.72
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	5 121 404.93	5 117 345.07	4 059.86	0.08
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	642.87	888.87	246.00	27.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 390.73	2 356.62	34.11	1.45
	Dettes fiscales et sociales		12 426.00	12 426.00	100.00
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 033.60	15 671.49	12 637.89	80.64
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 124 438.53	5 133 016.56	8 578.03	0.17

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

3 033.60 15 671.49

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits				198.34		198.34	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)				198.34		198.34	100.00
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			23 788.53	14 078.72		9 709.81	68.97
Impôts, taxes et versements assimilés			191.00	193.00		2.00	1.04
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				63.73		63.73	100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			5 618.33	4 204.16		1 414.17	33.64
Total des Charges d'exploitation (II)			29 597.86	18 539.61		11 058.25	59.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			29 597.86	18 341.27		11 256.59	61.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 800.00

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	34 870.72	50 720.73	15 850.01	31.25
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	34 870.72	50 720.73	15 850.01	31.25
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	34 870.72	50 720.73	15 850.01	31.25
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 272.86	32 379.46	27 106.60	83.72
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital		81 000.00	81 000.00	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII		81 000.00	81 000.00	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 800.00	1 800.00	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		30 887.20	30 887.20	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII		32 687.20	32 687.20	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		48 312.80	48 312.80	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	1 213.00	16 065.00	14 852.00	92.45
Total des produits (I+III+V+VII)	34 870.72	131 919.07	97 048.35	73.57
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 810.86	67 291.81	36 480.95	54.21
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 059.86	64 627.26	60 567.40	93.72

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
MR MANOLIU ANDREI	10.0000	1 200			1 200
MME MANOLIU MARIE FRANCE	10.0000	50			50

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 920
Total	1 920

Détail des charges à payer

	Montant
Honoraires commissaire aux comptes	1 920
Total	1 920

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SAS AMF
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

Page : 9

Page : 9

A.M.F
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 500 euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine, 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
502 296 502 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCURATION

Je soussigné Andréi MANOLIU,
Demeurant Les Dryades-Quartier Les Closes, 26130 SAINT RESTITUT, Président de la société
A.M.F,

Donne par les présentes pouvoir à

MIDI COMPTA ASSOCIES sis à Avignon
1117 Chemin du Lavarin
Immeuble MC2
Au capital de 10 000 €
Siret 528 102 767 00027

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de Romans Sur Isère tous dépôts,
immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant
ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives,
effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile,
substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Saint Paul Trois Châteaux
Le....juin 2020

sm / oB

Andréi MANQLIU



COMPTES ANNUELS

SAS AMF

18 LOT DE LA ROUBINE

26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

EXERCICE

du 01/01/2019 au 31/12/2019

Copie certifiée conforme

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Alain', written below the phrase 'Copie certifiée conforme'.

A.M.F
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 500 euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine, 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
502 296 502 RCS ROMANS SUR ISERE

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 AOUT 2020

Exercice clos le 31 décembre 2019

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2019, l'activité de la Société a été la suivante :

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 29 597 contre 18 539 l'exercice précédent.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 décembre 2019, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Cependant, il est important de signaler qu'il y a eu une crise sanitaire liée au covid 19.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Notre société va continuer à gérer les fonds reçus de la cession de nos participations.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

Depuis 2015, nous détenons l'intégralité de la société ALIENOR Ltd, sise à l'Île Maurice.
L'activité de cette société consiste en la location du bien immobilier qu'elle possède.
Elle a réalisé une perte de 48 896 euros.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 31 décembre 2018 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Tableau du solde des dettes fournisseurs au 31/12/2018 par date d'échéance								
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
*Dettes à échoir	471						471	
**Dettes échues		437						437
Montant total TTC	471	437					471	437

* dettes dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

**dettes dont le terme est antérieur à la clôture

Tableau du solde des créances clients au 31/12/2018 par date d'échéance								
	Moins de 30 jours		De 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		Total	
	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2018
Créances à échoir	726						726	
Créances échues						17 520		17 520
Montant total TTC	726					17 520	726	17 520

* créances dont le terme du paiement est postérieur à la clôture

**créances dont le terme est antérieur à la clôture

RÉSULTATS - AFFECTATION

Bilan

A l'actif

- Les valeurs immobilisées brutes sont de 3 542 356 €, les amortissements et provisions sont nuls, contre un montant net pour l'exercice précédent de 3 322 474 €
- Les créances et disponibilités nettes sont de 1 582 082 €, contre 1 810 542 € pour l'exercice précédent.

Au passif

- Les capitaux propres s'élèvent à 5 121 404 € contre 5 117 345 € pour l'exercice précédent.
- Les emprunts et dettes ressortent à 3 033 €, contre 15 671 € pour l'exercice précédent.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres produits d'exploitation est nul contre 198 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 23 788 euros contre 14 078 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 68,97%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 191 euros contre 193 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -1,04%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions est nul contre 63 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -100,00%.

Le montant des autres charges s'élève à 5 618 euros contre 4 204 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 33,63%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 29 597 euros contre 18 539 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 59,66%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à -29 597 euros contre -18 341 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -61,38%.

Compte tenu d'un résultat financier de 34 870 euros (50 720 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 5 272 euros contre 32 380 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -83,72%.

Après prise en compte :

- d'un impôt sur les sociétés de 1 213 euros contre 16 065 euros pour l'exercice précédent,

Le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 4 059 euros contre un bénéfice de 64 627 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -93,72 %.

Au 31 décembre 2019, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 124 438 euros contre 5 133 016 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -0,17%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 4 059 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 059 euros
------------------------	-------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	4 225 170 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	4 229 229 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 4 229 229 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 5 121 405 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

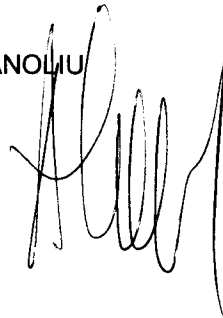
Les mandats de la société SARL SYNERGIE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Olivier MILLET, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente consultation, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, nous vous proposons de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture des rapports présentés par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote.

Fait à SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
Le 15 juin 2020

Andréi MANOLIU
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Andrei Manoliu', written over the printed name and title.

A.M.F
Société par actions simplifiée
Au capital de 12 500 euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine, 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
502 296 502 RCS ROMANS SUR ISERE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 AOUT 2020

L'an 2020,
Le 31 Août,
A 9 heures,

Les associés de la société A.M.F se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 18 Lotissement de la Roubine 26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Andréi MANOLIU, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Olivier MILLET, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1250 actions sur les 1250 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 4 059 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	4 059 euros
------------------------	-------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	4 225 170 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	4 229 229 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 4 229 229 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

Les mandats de la société SARL SYNERGIE AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la Monsieur Olivier MILLET, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée Générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RÉOLUTION

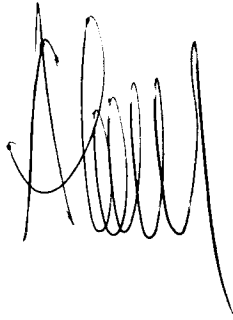
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Andréi MANOLIU

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long vertical stroke at the end, representing the name Andréi Manoliu.

SARL SYNERGIE AUDIT
Société de Commissaire aux Comptes
Au capital de 6 000 €
125 av. Amédée Bollée
30900 NIMES
RCS NIMES 814 625 406

S.A.S. AMF
18, Lotissement de la Roubine
26130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2019

S.A.S. AMF
Capital : 12 500 Euros
Siège social : 18 Lotissement de la Roubine
26130 SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX
N° SIRET : 502 296 502 000 29
APE : 6430Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A.S. AMF relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par l'associé unique sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « événements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences de la crise Covid-19 postérieurement à la clôture de l'exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établi à 1 868 620 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la note intitulée « titre de participation » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participations et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

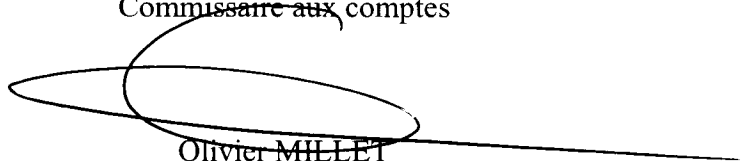
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence

d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le 23 juillet 2020

SARL SYNERGIE AUDIT
Commissaire aux comptes



Olivier MILLET
Associé

10
11
12
13

BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit non appelé (I)						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires						
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outillage						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)						
Participations mises en équivalence						
Autres participations	1 868 620.00		1 868 620.00	1 868 620.00		
Créances rattachées à des participations	1 673 101.18		1 673 101.18	1 453 219.51	219 881.67	15.13
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	635.00		635.00	635.00		
Total II	3 542 356.18		3 542 356.18	3 322 474.51	219 881.67	6.62
Stocks et en cours						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances (3)						
Clients et comptes rattachés	725.77		725.77	17 520.09	16 794.32	95.86
Autres créances	1 420 838.00		1 420 838.00	1 630 000.00	209 162.00	12.83
Capital souscrit - appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	100 375.45		100 375.45	112 313.75	11 938.30	10.63
Disponibilités	60 143.13		60 143.13	50 708.21	9 434.92	18.61
Charges constatées d'avance (3)						
Total III	1 582 082.35		1 582 082.35	1 810 542.05	228 459.70	12.62
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
Primes de remboursement des obligations (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	5 124 438.53		5 124 438.53	5 133 016.38	8 578.03	0.17

SARL SYNERGIE AUDIT
125, Avenue Amédée Bollé

30900 NIMES
Tél. 06 46 44 16 35

mail: olivier.millet@synergie-expert.fr
Siret: 814 625 406

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

1 673 736.18

1 410 000.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 12 500)	12 500.00	12 500.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	1 250.00	1 250.00		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	878 424.23	878 424.23		
	Report à nouveau	4 225 170.84	4 160 543.58	64 627.26	1.5
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	4 059.86	64 627.26	60 567.40	93.7
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	5 121 404.93	5 117 345.07	4 059.86	0.0
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	642.87	888.87	246.00	27.6
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 390.73	2 356.62	34.11	1.4
	Dettes fiscales et sociales		12 426.00	12 426.00	100.0
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	3 033.60	15 671.49	12 637.89	80.6
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	5 124 438.53	5 135 985.05	11 546.52	0.1

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

SARL SYNERGIE AUDIT
125 Avenue Amédée Boile
30900 NIMES

Tel: 06 46 46 46 46
mail: olivier.millet@synergie-expert.fr
Siret: 814 625 406

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (I)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services						
Chiffre d'affaires NET						
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits				198.34	198.34	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)				198.34	198.34	100.00
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			23 788.53	14 078.72	9 709.81	68.97
Impôts, taxes et versements assimilés			191.00	193.00	2.00	1.04
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				63.73	63.73	100.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			5 618.33	4 204.16	1 414.17	33.64
Total des Charges d'exploitation (II)			29 597.86	18 539.61	11 058.25	59.65
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			29 597.86	18 341.27	11 256.59	61.37
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

SARL SYNERGIE AUDIT
125, Avenue Amédée Bollé
30900 NIMES

Tél. 06 46 44 16 35
mail: olivier.millet@synergie-expert.fr
Siret: 814 625 406
MIDI COMPTA ASSOCIES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	34 870.72		50 720.73		15 850.01	31.1
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	34 870.72		50 720.73		15 850.01	31.1
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	34 870.72		50 720.73		15 850.01	31.1
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	5 272.86		32 379.46		27 106.60	83.7
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			81 000.00		81 000.00	100.0
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			81 000.00		81 000.00	100.0
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			1 800.00		1 800.00	100.0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			30 887.20		30 887.20	100.0
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII			32 687.20		32 687.20	100.0
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			48 312.80		48 312.80	100.0
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 213.00		16 065.00		14 852.00	92.4
Total des produits (I+III+V+VII)	34 870.72		131 919.07		97 048.35	73.5
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	30 810.86		67 291.81		36 480.95	54.2
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	4 059.86		64 627.26		60 567.40	93.5

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique au cours de l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du décret du 12/01/2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

SARL SYNERGIE AUDIT
125 Avenue Amédée Bellet
30900 NIMES
Tél. 06 46 44 16 35
mail: olivier.millet@synergie-expert.fr
Siret: 814 625 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
MR MANOLIU ANDREI	10.0000	1 200			1 200
MME MANOLIU MARIE FRANCE	10.0000	50			50

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

SARL SYNERGIE AUDIT

125, Avenue Amédée Bollé
30900 NIMES

Tél. 06 46 44 16 35

mail: olivier.millet@synergie-expert.fr
Siret: 814 625 406

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 920
Total	1 920

Détail des charges à payer

	Montant
Honoraires commissaire aux comptes	1 920
Total	1 920

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

SARL SYNERGIE AUDIT
125, Avenue Amédée Bollé
30900 NIMES

Tél. 06 46 44 16 35
mail: olivier.millet@synergie-expert.fr
Siret: 814 625 406
MIDI COMPTA ASSOCIES

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS AMF
26130 ST PAUL TROIS CHATEAUX

Page : 8

Société Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - ZZZ ALIENOR LTD - Participations détenues entre 10 et 50 % - SCI SAX - SCI VANABE	1 782 162		100.00	1 857 000		174 818			54 529		
	2 230		10.31	11 500		678 916			34 331		
	1 200		10.00	120		819 366			7 350		
B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

SARL SYNERGIE AUDIT
125, Avenue Amédée Bollé
30900 NIMES
Tél. 06 46 44 16 35
mail: olivier.millet@synergie-expert.fr
Siret: 814 625 406